

# Salaire ou Pouvoir d'achat, ne nous trompons pas !

Lors d'une récente interview, le Premier Ministre, Edouard Philippe a annoncé la volonté du gouvernement de « désocialiser » les heures supplémentaires. Derrière la notion barbare de « désocialisation », la volonté du gouvernement n'est ni plus ni moins de supprimer les cotisations sociales sur les heures supplémentaires.

La suppression des cotisations sociales que les patrons appellent les « charges » n'est pas une idée neuve. Elle est réclamée à corps et à cri par les libéraux de tous poils ! D'ailleurs ce gouvernement l'a déjà mis en application avec la suppression des cotisations salariales maladie et chômage. Mesures financées par l'augmentation de la CSG de 1,7 %.

## Salaire : de quoi parle-t-on ?

Le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur.

**Le salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toutes déductions de cotisations obligatoires. Il intègre donc les cotisations sociales patronales et salariales.

**Le salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié sur son compte en banque. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).



## Le pouvoir d'achat c'est quoi ?

Le pouvoir d'achat du salaire est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de salaire. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires.

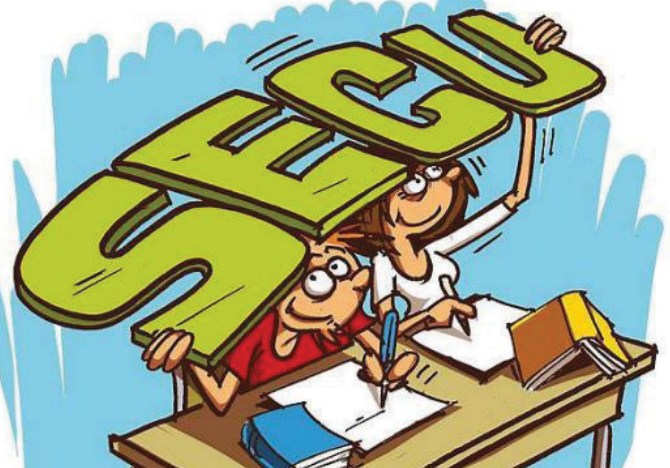
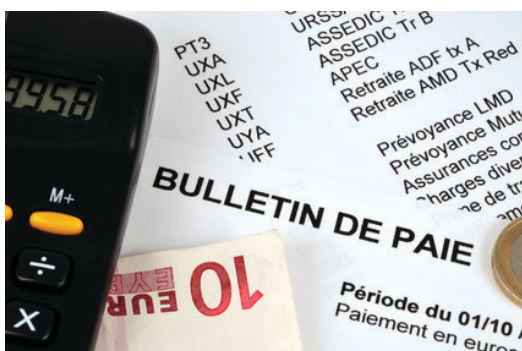
C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les salaires sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des salaires est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat pourra augmenter.

Les intentions du gouvernement sont uniquement sur le pouvoir d'achat. Alors que la CGT revendique l'augmentation des salaires.

## Des cotisations sociales pour quoi faire ?

Les cotisations sociales sont des prélèvements assis sur les salaires. Elles font partie des taxes sur les traitements et salaires. Elles sont associées au financement de prestations sociales.

**Les cotisations sociales sont donc la part de notre salaire que nous avons collectivement décidé de mettre au « pot commun » pour financer les dépenses liées à la santé, la famille, le logement ou encore les retraites.**



# Baisser les salaires pour augmenter le pouvoir d'achat : Non merci !

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le gouvernement s'apprête bien à baisser les salaires tout en augmentant le pouvoir d'achat à court terme. Regardons la mécanique avec des exemples.

Marie est comptable dans un magasin, elle perçoit un salaire de 1 800 € net. Son salaire brut est de 2 337 € auquel il faut déduire 537 € de cotisations sociales. Au salaire brut de Marie, il faut rajouter 1 168 € de cotisations patronales (hors exonération). **Le salaire réel de Marie est donc de 3 505 €, son pouvoir d'achat de 1 800 €.**

Le gouvernement décide de baisser de 10 % les cotisations sociales patronales et salariales que se passe-t-il ?

Le salaire brut de Marie restera à 2 337 €, ces cotisations sociales seront de 484 € et son salaire net sera de 1 853 €. Le patron de Marie versera 1 052 € de cotisations patronales.

Si on fait les comptes, **le salaire réel de Marie sera de 3 389 € et son pouvoir d'achat de 1 853 €.** Au passage son patron aura fait une économie de 116 € sur les cotisations patronales.

**Mais que ce va-t-il se passer si Marie est malade ? Sur quelle base va être calculer sa retraite ?**

## Pour la CGT, ce sont les salaires qu'il faut augmenter !

Contrairement au gouvernement qui se focalise sur le court-terme avec l'amélioration du pouvoir d'achat, la CGT elle, souhaite s'inscrire dans la durée en revendiquant des augmentations de salaire.

Une augmentation de salaire permet d'augmenter le pouvoir d'achat mais apporte également des cotisations supplémentaires qui permettent d'alimenter les caisses de la Sécurité Sociale et de faire fonctionner la solidarité.

### Les propositions de la CGT sur les salaires

- Revalorisation du SMIC à 1 800 € brut.
- Fin du gel de l'indice des fonctionnaires.
- Application de la stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes.
- Ouverture de négociation sur les salaires dans les entreprises et dans les branches.

Yoan est ouvrier dans une usine, il perçoit un salaire de 1 155 € net. Son salaire brut est de 1 500 € auquel il faut déduire 345 € de cotisations sociales. Au salaire brut de Yoan, il faut rajouter 750 € de cotisations patronales (hors exonération). **Le salaire réel de Yoan est donc de 2 250 €, son pouvoir d'achat de 1 155 €.**

Le gouvernement décide de supprimer les cotisations sociales patronales et salariales sur les heures supplémentaires que se passe-t-il ?

Pour faire face à une augmentation du carnet de commande, le patron de Yoan lui fait réaliser 14 heures supplémentaires majorée à 25 %.

Yoan est payé à 9.90 € de l'heure avec la majoration pour les heures supplémentaires, son taux horaire passera à 12,36 €.

Après avoir réalisé 14 heures supplémentaires, Yoan percevra 1 328 € net. Son salaire brut sera de 1 673 € auquel il faudra déduire 345 € de cotisation sociales. Au salaire brut de Yoan, il faudra rajouter 750 € de cotisations patronales. **Le salaire réel de Yoan sera de 2 423 € et son pouvoir d'achat de 1 328 € et les heures supplémentaires de Yoan ne compteront pas pour le calcul de sa retraite.**

Sans les exonérations que ce serait-il passé ?

Le salaire brut de Yoan serait resté à 1 673 €, il aurait cotisé à hauteur de 384,79 € et son salaire net aurait été de 1 288 €. Au salaire brut de Yoan, il faudrait ajouter 836 € de cotisations patronales. **Le salaire réel de Yoan serait de 2 509 € et son pouvoir d'achat de 1 288 €.**

**Le vrai gagnant dans l'histoire, c'est la patron de Yoan qui paiera 87 € de moins le travail de Yoan.**

Plus d'argent pour les salaires c'est donc plus de pouvoir d'achat pour les salariés, plus d'argent pour la santé, le logement, la politique familiale ou les retraites.

Contrairement à ce que le gouvernement veut nous faire croire, les exonérations de cotisations ce n'est bénéfique que pour les patrons !

**J'investis sur mon avenir, je défends mon emploi, mon salaire, mes conditions de travail, je rejoins la CGT !**

<http://www.cgt-ud54.fr/>

Nancy, le 06 septembre 2018